

VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1815

CHAPITRE TROISIEME

(Suite.)

5 juillet. Les trois prêtres écossais qui faisaient partie de cette réunion passagère du clergé, donnèrent, dès le premier jour, des preuves authentiques de leur incomparable maladresse en fait d'habitudes ecclésiastiques. L'un, appelé pour confesser, ne put jamais réussir, nonobstant tous ses efforts, à endosser un surplis à ailes. Le second célébra la messe sans soutane ; mais il eut soin de passer son rabat par-dessus l'amiet, l'aube et l'étole, croyant qu'il fallait en agir ainsi, parce qu'il était d'usage de le faire passer par-dessus le surplis. (1)

(1) Mgr Plessis avait déjà donné sur ce sujet une grande abondance de détails dans son récit de la mission de 1812. « On n'a point d'idée, en Canada, du dénûment extrême où sont les chapelles acadiennes de l'île Saint-Jean, encore moins des églises écossaises, en quelque lieu qu'elles se trouvent ; à moins d'avoir été élevé en Ecosse, il n'est point de prêtre qui puisse se résoudre à y célébrer les Saints Mystères avec les guenilles qu'il y trouve ... »

« Un prêtre écossais, par-dessus un habit séculier, se met au cou une étole, qui souvent n'est qu'un ruban, qui sert depuis vingt ans à cet usage. Avec cela il prêche, confesse et administre tous les sacrements. Faut-il porter le saint Viatique à un malade ? Il le renferme dans un porte-Dieu, le met dans une de ses poches, son étole chiffonnée dans l'autre, et avec cela il se rend chez son malade, en habit bourgeois, donnant la main à celui-ci, causant avec celui-là, quelquefois couchant en route, sans que personne soupçonne de quel précieux dépôt il est chargé ... Voilà un des effets des persécutions suscitées en Ecosse contre les pauvres catholiques. Leurs pasteurs obligés de leur administrer en secret les sacrements et la parole de Dieu, et craignant d'être traduits devant les tribunaux séculiers et condamnés à mort, s'ils étaient découverts, se sont trouvés dans la nécessité de supprimer toute la partie extérieure du culte, qui n'était pas strictement essentielle, et sans doute ils ont été autorisés à en agir ainsi ; les persécutions finies, ils ont continué par habitude de remplir leurs fonctions avec aussi peu d'appareil. Passés en pays étranger, ils y ont porté leur cérémonial, et il est presque impossible de leur faire entendre que le respect dû à la religion dans un diocèse où elle est entièrement libre, exigerait de leur part un peu plus de décence extérieure. Le chant est aussi étranger à leurs églises que les cérémonies et les ornements. Et chose admirable ! la foi des fidèles ainsi desservie est d'une vivacité qui surpasse l'imagination. »

Il va sans dire que les prêtres écossais qui desservent aujourd'hui des paroisses